Coulaines
VILLE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à l'épidémie de coronavirus et aux annonces récentes du gouvernement,

la ville de Coulaines s'organise !

Mesdames, messieurs les journalistes,

Nous vous prions de trouver, ci-dessous, la liste des mesures prises par la ville de Coulaines dans le cadre de l'épidémie CIVID-19 en date du 13 mars 2020 :

- **Elections municipales 2020 :** les bureaux de vote ont été entièrement repensés et réorganisés pour garantir le bon fonctionnement du scrutin de dimanche et la sécurité des administrés : un stylo à usage unique pour chaque votant, un nettoyage régulier et une aération fréquente des bureaux de vote, des produits désinfectants à disposition des électeurs…) ;

- **Evénements « tout public » réunissant plus de 100 personnes :** annulation des événements à compter du lundi 16 mars (carnaval du samedi 28 mars, grands mariages, bric à brac du dimanche 29 mars, fête aux œufs durs du lundi 13 avril…) ;

- **Evénements « jeune public » :** annulation des spectacles et autres manifestations à compter du lundi 16 mars (séances de picolo cinéma, spectacles jeune public…) ;

- **Location des salles municipales** : la location des salles municipales est maintenue mais limitée à 99 participants ;

- **Piscine municipale :** maintien de l'ouverture de la piscine au public avec jauge maximum fixée à 99 personnes, aération régulière des locaux, annulation des groupes scolaires et arrêt des activités proposées par les JSC au sein de cet équipement sportif ;

- **Jeunesses Sportives de Coulaines :** annulations des compétitions et des entrainements sportifs ;

- **Ecoles, crèches et accueils périscolaires :** fermeture des écoles et des crèches à compter du lundi 16 mars jusqu'à nouvel ordre ;

- **Ecole municipale de musique :** fermeture de l'école ;

- **EHPAD des 3 vallées** : l'intégralité des visites des personnes extérieures est suspendue, et les ateliers et diverses animations sont annulés. Mise en place d'un plan de continuité de l'activité ;

- **Foyer logements du Plessis** : interdiction des visites de personnes extérieures, mise en place d'un plan de continuité de l'activité ;

- **Epicerie solidaire** : maintien du service aux conditions habituelles ;

- **Relai assistantes maternelles parents enfants** : arrêt des rencontres collectives et maintien des RDV individuels ;

- **Centre social les MPT** : fermeture des accueils de jeunes (accueils de loisirs + Espace jeunes) à compter du 16 mars sur ordre de la DDCS de la Sarthe ;

- **Hôtel de Ville** : maintien du service aux horaires habituels d'ouverture.